

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
26 PSH 400

**Portant autorisation d'occupation du Préau et le
Parc de la Duchesse Anne à l'occasion de la
Bourse aux Plantes organisée par Monsieur Louis
QUERE de l'association SHCG, le samedi 10
octobre 2026.**

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et le code de la voirie routière,
- VU** Le Code Pénal,
- VU** La demande d'occupation du domaine public présentée par Monsieur Louis QUERE, responsable de SHCG de Saint-Quay-Portrieux pour cette manifestation.
En date du 07 juillet 2026 sollicitant une autorisation pour occuper le Préau et le Parc de la Duchesse Anne.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Monsieur Louis QUERE est autorisé à occuper le Préau et le Parc de la Duchesse Anne, le Samedi 10 avril 2026 à l'occasion de la Bourse aux plantes, de 13H30 à 17H.
- ARTICLE 2 :** Il appartiendra au permissionnaire de veiller à laisser le domaine public dans le même état de propreté qu'à son arrivée.
- ARTICLE 3 :** Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 03 septembre 2026

Thierry SIMELIERE



Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.